

«*Sous le vent, les pieds sur terre*»

«*Avel-stourm, hon treid stok-mat ouzh an Douar*»

Association loi 1901 n° W222000439 (modification du 10 août 2009)
3 lieu dit Guénaric / F-22340 TREBRIVAN

Trébrivan, le 27 octobre 2010

Monsieur Yves Heuzé
Commissaire Enquêteur
Mairie de Lamballe
22400-LAMBALLE

OBJET : EARL de la Petite Guevière / Maroué
22400-LAMBALLE

Mr le commissaire,

Par cette lettre, notre association «***Sous le vent, les pieds sur terre***», qui lutte depuis plus de deux ans contre les élevages industriels porcins en Centre Ouest Bretagne, vous demande au nom de la protection des populations d'émettre un avis défavorable à ce projet.

RAPPEL DE QUELQUES INDICES ELOQUENTS :

En France **99%** des porcs proviennent des élevages intensifs... Concentrant **57%** de la production porcine de l'hexagone et sur **6%** du territoire national, la Bretagne produit plus de **15 millions** de porcs/an qui produisent eux-mêmes plus de **33 millions** de litres de lisier...

avec pour conséquences, la pollution :

- des rivières et des eaux du littoral
- des nappes phréatiques
- des sols
- de l'air

Ces élevages industriels :

- sont de véritables usines à toxines (antibiotiques et activateurs de croissance créent de nouveaux germes de maladies)
- deviennent un outil de destruction sociale (l'agro-alimentaire créé en Côtes d'Armor **2.000** emplois de **1979** à **1988** et le département a perdu **17.700** emplois dans la production agricole pendant ce temps là) et, donc, une machine pour achever l'exode rural
- asservissent ses salariés par des emplois précaires et souvent dégradants
- par le biais de l' «*agro-biz*», participent au conditionnement de la population en fabriquant des produits alimentaires de médiocre qualité et dangereux pour la santé (tous les pesticides s'accumulent et se retrouvent dans l'organisme humain, augmentant les taux de cancer)
- cultivent les primes et, par le modèle qu'ils engendrent, hypothèquent tout l'avenir de l'agronomie
- sont une authentique machine concentrationnaire à souffrance animale
- et caetera, et caetera, ...

Le projet - *EARL de la Petite Guevière à Maroué 22400-Lamballe* - se situe dans le Bassin versant du Gouessant connu pour être désormais classé «**bassin à algues vertes**». Les objectifs du SAGE de la Baie de Saint-Brieuc, incluant les objectifs du Contrat de Bassin versant du Gouessant, dont Lamballe Communauté, a validé et réitère les objectifs de baisse de **30%** de flux azoté sur les versants du Bassin. Ces objectifs, rappelons le, sont déjà en deçà de la décision de justice de la Cour d'appel de Nantes qui rappelle que c'est l'Etat qui est responsable des algues vertes parce qu'il y a plus de **10%** de nitrates dans l'eau de la Source à la Mer et qu'il n'a pas dans les CODERST tiré la sonnette d'alarme en ne contrôlant pas suffisamment les demandes de restructuration-extension.

Si il y a deux ans encore le risque sanitaire de décomposition des algues vertes sur les plages à échouages massif n'était pas reconnu [malgré les alertes des associations et notamment la déclaration d'Andre OLLIVRO en Mars 2006 dans la commission algues verte du SAGE] le fait

est avéré à ce jour. Notre niveau de connaissance évoluant nous pouvons affirmer qu'au delà du phosphate et du nitrate , l'eau de nos territoires est polluée par les pesticides, les bêtabloquants, les antibiotiques altérant par là même dangereusement notre santé.

En ajoutant un droit à produire en provenance du Bassin de l'Urne sur cet ensemble agro-industriel de 1.700 animaux (soit trois fois plus à l'année) nous ne baissons pas la charge polluante mais, au contraire, ce projet l'aggrave.

Au nom du risque à mettre la vie d' autrui en danger je vous demande Monsieur le commissaire de considérer ce projet comme non conforme aux lois en vigueur, à la jurisprudence et surtout au «*bon sens paysan*» qui dit bien que : «*le paysan doit gérer ses terres en bon père de famille et ne doit pas gêner son voisin*».

Cette exploitation se trouve à quelques mètres du Liffré, affluent du gouessant, comprenez tous les autres risques possibles en cas de débordement des fosses, la région de Lamballe est désormais célèbre pour ses crues récentes liées a l'imperméabilisation des terres sous toutes ses formes... ce projet, par son extension, ne ferait qu'aggraver les risques de pollution.

La région de Lamballe est fortement perturbée par une athmosphère très chargée en ammoniac (Confer Ouest-France du mois d'août 2005, l'article de J.J.REBOURS) : le système rotatif de traitement des déjections en rajoute une couche, si fine soit-elle, mais qui augmente les risques sanitaires.

Pour terminer et pour information, je voudrais citer un article du journal Ouest-France, en date du 16 avril 2009, concernant les décisions du conseil communautaire : «**750.000 € pour l'opération bassin-versant du Gouessant**. Le diagnostic de l'état du bassin-versant du Gouessant a été rendu. Des mesures doivent être mises en oeuvre pour répondre aux exigences de la Directive-cadre européenne sur l'eau. Il s'agira d'une part de préserver et remettre en état la rivière, le bocage et les zones humides. Et d'autre part de réduire les flux de pollution (nitrates, phosphore et pesticides). Le programme d'actions pour les cinq années à venir a été validé, hier, par les élus

communautaires. Budget de l'opération : 2,6 millions d'euros subventionnés à 73 % par l'Agence de l'eau, la région et le département. La contribution de Lamballe communauté s'élèvera à environ 450 000 € (...).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Madame Sylvie GOURDON
Présidente